

APETRA

Société anonyme de droit public à finalité sociale
Boulevard de l'Impératrice 66 – 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise (RPM Bruxelles, division néerlandophone): 0884.177.368

CONVOCAATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APETRA

Madame la Ministre,
Messieurs et Mesdames les commissaires aux comptes,
Messieurs les Membres du conseil d'administration,
Messieurs et Mesdames les obligataires,

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 2006 créant APETRA et les statuts de la société, une assemblée générale ordinaire d'APETRA est convoquée (« **Assemblée Générale** »).

Cette Assemblée Générale se tiendra le 17 mars 2023 à 15h00 dans les locaux de la Cellule stratégique et secrétariat de la Ministre de l'Energie, FINTO - Boulevard du jardin Botanique 50/156 - 5ème étage à 1000 Bruxelles.

Les titulaires d'obligations dématérialisées qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale devront démontrer leur qualité d'obligataire sur base d'une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale, des obligations dématérialisées.

Les obligataires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale sont priés de notifier à APETRA leur intention par lettre ordinaire ou par e-mail (admin@apetra.be) au plus tard le troisième jour ouvrable avant la date de l'Assemblée Générale.

Les obligataires sont priés de se présenter au moins 10 minutes avant le début de l'Assemblée Générale afin de traiter, de la manière la plus fluide possible, les formalités d'enregistrement.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale:

1. Rapport annuel du Conseil d'Administration sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 ;
2. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quittance donnée aux administrateurs ;
6. Quittance donnée aux commissaires aux comptes ;
7. Nomination d' (des) administrateur(s) ;
8. Divers.

Tous les documents nécessaires concernant l'Assemblée Générale sont mis à la disposition au siège de la Société et sur le site internet suivant : www.apetra.be.

Nous vous prions de recevoir l'expression de notre considération distinguée.

Patrick VAN HAUTE
Président du Conseil d'Administration

Nico Missant
Administrateur